

Adresse de la société populaire de Bel-Air-sur-Arroux à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Bel-Air-sur-Arroux à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 321-322;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18289\\_t1\\_0321\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0321_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

z

[*Les membres de la société populaire de Parly à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (54)

Unité, indivisibilité de la République  
et des patriotes.

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

Votre adresse au peuple français a été lue et applaudie des sans culottes de Parly; les principes qu'elle renferme sont les nôtres et nous n'en eûmes jamais d'autres.

Nous reconnaissons la Convention nationale pour la première des autorités constituées de la République et l'unique point de ralliement des patriotes.

Maintenez, citoyens Représentans, comme vous nous l'avez promis, le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté, jusqu'à la paix, que la justice continue d'être à l'ordre du jour; que les intrigans, les faux patriotes, les fripons et les dilapidateurs de la fortune publique soient démasqués et punis et vous ne cesserez de bien mériter de la patrie et la postérité vous bénira.

La loi du maximum s'exécute faiblement sur les bleds et ne s'exécute point du tout sur les autres denrées, nous ignorons absolument le moyen de son exécution, nous croyons cependant que c'est de l'exécution de cette loi salulaire que dépend le bonheur du peuple.

Parly, le cinq brumaire 3<sup>e</sup> année républicaine.

Ont déclaré ne savoir signer les frères  
MICHAUD, ET. LAVALLEE, L. SAVIN, S. CHAPERON,  
P. BORDEREUX, M. NOTTE, E. BOISSEAU.

*Suivent 15 autres signatures.*

a'

[*La société populaire d'Arnay-sur-Arroux à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III*] (55)

Citoyens Représentans,

La France entière applaudira, sans doute, aux sentimens qui ont dicté votre proclamation du 18 vendémiaire; mais elle n'excitera nulle part une satisfaction plus vive que celle qu'elle nous a fait éprouver; elle renferme des préceptes de sagesse, de justice qui feront le bonheur de la patrie et nous assurons que ces principes n'ont cessé d'être dans nos coeurs.

Il est tems comme vous l'avez bien senti de mettre un moyen terme entre la folle et périlleuse sécurité prêchée par le modérantisme et cette défiance sombre et cruelle, que les suppôts du Catilina moderne s'étaient efforcés de répandre par toute la République, en étendant leurs soupçons et leur fureur sur les patriotes éclairés qui pressentaient leur scélératesse et pouvaient la dévoiler; le moment est venu d'enlever aux ames avides et corrompues le masque d'un patriotisme exagéré qui leur servait d'épave et d'arme meurtrière pour assassiner les vrais amis de la liberté. La probité, l'amour de l'ordre et des loix ne seront donc plus des vertus méconnues, avilies et persécutées, l'intrigue et l'arrogance vont cesser d'être préconisées et triomphantes. Elle est enfin proclamée cette grande vérité, que le citoyen juste et bon a seul droit de prétendre au titre de républicain et que l'échaffaud et les fers ne doivent épouvanter que les scélérats et les conspirateurs.

Les troubles inséparables d'une grande révolution n'ont été que trop prolongés par les haines, l'ambition et le choc de toutes les passions les plus avilissantes, il faut que le calme succède à l'orage, que nous reprenions l'attitude fière et tranquille qui caractérise l'homme libre, et que nous montrions la noble assurance qui nous est inspirée autant par la fermeté et la sagesse de vos décrets que par le courage, la constance et les brillants succès de nos généreux défenseurs.

Vous avez juré de rester fermes à votre poste et de n'abandonner le gouvernail du vaisseau de la République qu'après l'avoir fait entrer heureusement dans le port, digne représentant d'un grand peuple, tenez votre serment et recevez celui que nous avons fait dès 1789 et que nous renouvelons aujourd'hui de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Représentation nationale de ne suivre d'autre règle que ses décrets et de ne recevoir d'autres impulsions que celles de l'amour de la patrie et de la liberté.

Vive la République, vive la Convention, périssent les traîtres et les dominateurs.

Fait à Arnay-sur-Arroux, séance publique du 1<sup>er</sup> brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

BETTEREAU, *maire*, LESSOUVAND, *agent national et 75 autres signatures.*

b'

[*La société populaire de Bel-Air-sur-Arroux à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (56)

(54) C 326, pl. 1420, p. 24.

(55) C 326, pl. 1420, p. 15.

(56) C 326, pl. 1420, p. 16.

Égalité, Liberté, Fraternité

c'

Législateurs,

Un régime d'équité succède à un gouvernement de terreur et nous fait goûter les biens faits de l'égalité, vous avez renversé le crime oppresseur et la terre de la liberté ne sera plus tinte du sang de l'innocence : chaque jour vous consolidez le bonheur du peuple et vous lui assurez ses droits inaliénables.

De nouvelles actions de grace doivent vous être rendues. Législateurs, votre adresse au peuple français remplie d'énergie et de vérité est faite pour confondre l'homme immoral et le malveillant : nous professons les principes qu'elle renferme et nous jurons, entre vos mains de ne nous en écarter jamais; sans cesse nous nous ralions au tour de la Représentation nationale et nous lui ferons une redoute de nos corps pour la garantir des traits des intrigants.

N'épargnez pas tous ceux qui usurpent une autorité qui ne réside que dans la nation où dans ses représentants, voudroient se rendre maîtres de leurs semblables.

Français? n'ayons de guide que la loi, renfermons nous dans elle, n'en étendons jamais les limites et c'est alors que nous serons heureux.

Des défenseurs de la patrie, Législateurs, qui ont versé leur sang pour nous sont encore dans les fers de la tyrannie, ou ils respirent un air impur, nous vous invitons à opérer le prompt échange de ces braves soutiens de notre indépendance.

Une chose, Législateurs, qui doit vous occuper, car vos travaux ne tendent qu'à notre prospérité. Comme ce sont les subsistances dont le prix augmente journellement la loi très sage du *maximum* dans une grande partie de ses points n'a pas son exécution. Nous pouvons vous en donner un exemple frappant par une comparaison du bled avec le vin, celui-ci se vend vingt-cinq sols la bouteille et la mesure de bled se vend trois livres quatre sols, ainsi trois bouteilles de vin ou trois pintes de paris valent plus qu'un boisseau de bled pesant trente deux livres : nous pourrions vous en citer d'autres preuves aussi fortes et par ce moyen la, le citoyen peu fortuné mais laborieux avec le fruit de ses veilles et de la sueur de son corps peu à peine procurer à sa famille une nourriture frugale, cherchez dans votre sagesse, peres du peuple un remède à cet abus : notre espoir est en vous et notre attente ne sera pas trompée, puisque vous avez déjà tant de droits à notre reconnaissance.

Salut et fraternité.

Vive la République, vive la Convention.

COUCHOT, *président*, MONTERNAUT, *secrétaire*, BONNOT, *agent national* et 22 autres signatures.

[La société populaire de Chambly à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (57)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens Représentants,

Au moment où les hordes étrangères fuient au loin, épouvantées, au moment où la Convention par une attitude fière et vigoureuse [*illisible*] les ennemis intérieurs, au moment enfin où renaissent les espérances et le bonheur exilés du sol français par les cruautés inouïes du monstre que vous avez terrassé, dont la mémoire sera à jamais exécrée! qu'il est glorieux pour vous, qu'il est consolant pour le peuple de vous voir consolider votre grand oeuvre par des vues aussi bienfaisantes, de le voir reposer sur des principes aussi certains que ceux que vous venez d'émettre. La société populaire du canton de Chambly, citoyens représentants, n'a pas entendu sans une vive émotion la lecture de votre adresse aux français dans laquelle respirent à la fois la fermeté, la justice, la vérité et l'humanité, et c'est dans l'enthousiasme et la reconnaissance que ses membres ont arrêté unanimement que cet hommage de leurs sentiments serait offert à la Convention, en l'assurant qu'ils se rallieront toujours autour d'elle comme des enfants tendres et attachés se ralliés autour d'une bonne mère.

Delibéré à Chambly, séance tenante, ce cinq brumaire an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

Les membres composant la société populaire du canton de Chambly.

LAMAND, *maire* et 33 autres signatures.

d'

[La société populaire régénérée de Sette à la Convention nationale, le 4 brumaire an III] (58)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Votre adresse au peuple français fut lue dans notre sein et souvent interrompue par des applaudissements unanimes et des cris de Vive la République, vive la Convention nationale, par ce qu'elle contient les principes de vérité et de justice qui nous animent et les moyens les plus propres à procurer aux Républicains, aux vrais amis de la patrie, les moeurs et la probité qui doivent les caractériser.

Représentants! la liberté des opprimés, punition sévère des contre révolutionnaires et des gens suspects élargis qui insulteroit les vrais

(57) C 326, pl. 1420, p. 19.

(58) C 326, pl. 1420, p. 25.